Nations Unies A/CONF.219/L.1

Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

Distr. limitée
12 mai 2011
Français
Original : anglais

Istanbul (Turquie)
9-13 mai 2011

Point 8 de l'ordre du jour
Examen des documents finals de la Conférence

Déclaration d'Istanbul (projet)

Renouvellement et renforcement du partenariat mondial en faveur du développement des pays les moins avancés

Nous, chefs d'État et de gouvernement et représentants des États participant à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés,

Réunis à Istanbul du 9 au 13 mai 2011 pour proclamer à nouveau notre attachement à la responsabilité collective et commune qui nous incombe de faire valoir sur tous les plans les principes de la dignité humaine, de l'égalité et de l'équité,

Soulignant que les pays les moins avancés restent familiers de la misère et de la famine, et réaffirmant que la solidarité et le partenariat avec les pays aux populations les plus pauvres, les plus faibles et les plus vulnérables sont non seulement un impératif moral et éthique, mais aussi un projet politique et économique qui correspond aux intérêts à long terme de la communauté internationale et une entreprise qui sert la cause de la paix, de la sécurité et de la prospérité pour tous,

Soulignant également qu'il est indispensable pour le développement durable que soient renforcés à tous les niveaux la bonne gouvernance, l'état de droit, le respect des droits de l'homme, y compris le droit au développement, l'égalité des sexes, la justice pour tous, la démocratie et la paix et la sécurité,

Rappelant que si les pays les moins avancés connaissent chacun des difficultés particulières, ils présentent tous beaucoup de traits communs,

Reconnaissant les progrès réalisés par les pays les moins avancés depuis la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés tenue à Bruxelles en 2001,

Constatant que les objectifs et les buts fixés dans le Programme d'action de Bruxelles n'ont pas été entièrement réalisés et que les pays les moins avancés restent dans les marges de l'économie mondiale et continuent de souffrir de l'extrême indigence, des inégalités et des déficiences structurelles,

11-34598 (F) 190511 240511

Merci de recycler

V*ivement préoccupés* de voir que beaucoup de pays parmi les moins avancés, en particulier ceux qui sont touchés par un conflit, par des activités criminelles ou la criminalité transnationale organisée – y compris la piraterie qui, entre autres choses, menace les grandes voies commerciales –, par la traite d'êtres humains ou la contrebande de stupéfiants et d'armes légères et de petit calibre, sont en retard dans la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, et constatant que les difficultés qu'ils connaissent appellent à agir de concert,

Soulignant que le manque de capacité de production et de ressources financières, l'inexistence ou le piètre état des infrastructures font sérieusement obstacle au développement des pays les moins avancés,

Exprimant de nouveau notre profonde inquiétude devant les séquelles de la crise économique et financière qui se prolongent, s'ajoutant à la volatilité des cours de l'énergie et des denrées alimentaires, au problème de la sécurité vivrière, à la hausse du chômage et aux difficultés croissantes engendrées par les changements climatiques, les catastrophes naturelles et la perte de diversité biologique, et menaçant les acquis des pays les moins avancés, obtenus après des années d'un développement malaisé,

Reconnaissant que les pays les moins avancés méritent une attention particulière et appellent un soutien spécial et ciblé selon les stratégies nationales de développement, pour que soient réglés de façon cohérente les problèmes de développement et les difficultés particulières rencontrés en matière d'échanges, d'investissements, de finances, y compris l'aide publique au développement, de technologies et de capacités,

Nous déclarant sans réserve disposés à appuyer les efforts de développement entrepris par les pays les moins avancés pour lancer une croissance durable à visée humaine,

Soulignant que les pays les moins avancés offrent un potentiel humain et naturel surabondant mais encore inexploité, comme c'est le cas en particulier de leur jeunesse, qui pourrait être mis au service du développement national, de la lutte contre la pauvreté, de la création d'emplois, et de la croissance et du bien-être dans le monde entier,

Reconnaissant qu'il faut faire mieux entendre la voix et sentir la présence des pays les moins avancés dans les institutions multilatérales et les instances internationales compétentes,

Rappelant l'importance des grands textes issus des grandes conférences et réunions au sommet tenues par les Nations Unies dans le domaine économique, social et les domaines connexes, notamment la Déclaration du Millénaire, le Consensus de Monterrey de la Conférence internationale sur le financement du développement, le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial du développement durable (« Plan de mise en œuvre de Johannesburg »), la Déclaration de Doha sur le financement du développement et le document issu de la Réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement, textes qui jouent un rôle fondamental dans la philosophie du développement de l'Organisation des Nations Unies et complètent l'encadrement des activités de développement des pays les moins avancés,

Ayant adopté le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés de la décennie 2011-2020,

Déclarons ce qui suit :

1. Nous nous engageons collectivement à apporter des solutions durables au cercle vicieux des difficultés et des problèmes complexes que connaissent les pays les moins avancés; nous nous engageons à aider ces pays à atteindre l'objectif général qui consiste à reclasser la moitié d'entre eux hors de leur catégorie après avoir éliminé la pauvreté et lancé une croissance accélérée, soutenue, sans exclusive et équitable, et un développement durable; nous nous engageons donc solennellement à exécuter le Programme d'action dans les années qui viennent;

2. Nous sommes convaincus que la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et le Programme d'action d'Istanbul donneront un élan positif au développement durable des pays les moins avancés parce qu'ils renforcent la solidarité avec leur cause et rendent plus sensible à leur condition particulière. Notre partenariat, ainsi renouvelé et renforcé, sera un renfort appréciable dans l'entreprise commune que constituent l'exécution du Programme d'action d'Istanbul et la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement;

3. Nous insistons sur le fait que les objectifs et les buts du Programme d'action d'Istanbul sont réalisables si les partenariats mondiaux se renforcent et se renouvellent, si les engagements se confirment, si le volume des ressources consacrées à la croissance des pays les moins avancés s'accroît et si l'aide obtient de meilleurs résultats; nous nous engageons à appuyer encore plus les pays les moins avancés en créant un environnement propice au développement durable, en augmentant les capacités de production, en favorisant la diversification des économies et en construisant les équipements collectifs nécessaires;

4. Nous soulignons que ce sont les pays les moins avancés eux-mêmes qui doivent s'approprier, conduire et assumer leur propre développement. La gouvernance, la transparence, la non-exclusion et la mobilisation des ressources internes sont les grands chantiers au cœur de ce développement. Leurs efforts méritent un soutien international concret et substantiel, inspiré par l'idée de responsabilités communes et mutuelles, dans le cadre d'un partenariat mondial renouvelé et renforcé;

5. Nous n'ignorons pas les efforts que font les pays les moins avancés pour avancer sur le terrain du progrès social et de l'épanouissement des personnes, notamment pour donner à leurs habitants accès aux services indispensables que sont par exemple l'enseignement, les soins de santé, l'eau, l'hygiène publique et le logement, et favoriser leur participation à la vie sociale, économique et politique; nous invitons les pays les moins avancés à avancer encore sur cette voie;

6. Nous soulignons que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles sont des éléments qui décident des résultats du développement, y compris la réalisation des objectifs convenus sur le plan international et des objectifs du Millénaire; ces éléments sont indispensables à tout progrès social et humain et à la lutte contre la pauvreté dans les pays les moins avancés;

7. Nous affirmons que l'aide publique au développement est une clef du développement des pays les moins avancés. À cet égard, les pays donateurs

s'engagent à honorer toutes les promesses d'aide publique au développement qu'ils ont faites à ces pays. Ils reconsidéreront leurs engagements à ce titre en 2015, en envisageant alors d'augmenter les ressources qu'ils destinent aux pays les moins avancés;

8. Nous reconnaissons que la capacité de production est un multiplicateur de développement et que le partenariat mondial renouvelé et renforcé devrait faire de sa constitution la priorité des 10 prochaines années, selon une démarche cohérente. À cet égard, nous soulignons :

a) Que des équipements publics sûrs et d'un coût abordable (eau, électricité, transports, informatique et télématique) et des capacités institutionnelles suffisantes sont d'une importance critique pour la constitution d'une capacité productive viable dans les pays les moins avancés;

b) Qu'un secteur privé dynamique, fonctionnel et conscient de ses responsabilités sociales – les petites et moyennes entreprises en particulier – et un encadrement juridique approprié favorisent de façon déterminante l'esprit d'entreprise, les investissements, la concurrence, l'innovation et la diversification économique, ainsi que l'emploi productif à plein temps et l'offre d'un emploi décent à tous; que nous avons la volonté d'instaurer un climat interne et international porteur, tel que le secteur privé puisse investir et concourir davantage à la croissance économique et au développement durable; que nous prenons note des contributions que la Réunion de haut niveau sur l'investissement et les partenariats, le Forum mondial pour les partenariats d'affaires et la Foire commerciale ont apportées à la quatrième Conférence des Nations Unies pour les pays les moins avancés;

c) Qu'il est important de mobiliser les ressources financières des pays de l'extérieur, sous forme notamment d'aide publique au développement, d'investissements étrangers directs, de prêts à taux avantageux et de flux privés, les envois de fonds des émigrés par exemple, car elles sont un élément vital de l'effort national et international de développement; qu'il faut mieux soutenir les investissements, y compris ceux qui sont consacrés à la création de capacités, afin d'améliorer le climat des investissements dans les secteurs productifs et les infrastructures susceptibles d'aider les pays les moins avancés à diversifier leur économie;

d) Que nous voulons favoriser l'accès des pays les moins avancés aux connaissances, aux informations, aux technologies et aux savoir-faire et les aider à améliorer leurs compétences scientifiques et leurs capacités d'innovation en vue de leur transformation structurelle; que nous entreprendrons en commun le bilan des lacunes et des moyens disponibles, l'objectif étant de créer une banque de technologie et un mécanisme de soutien des sciences, des technologies et de l'innovation expressément consacrés aux pays les moins avancés en faisant fond sur les initiatives internationales déjà engagées; que nous acceptons avec plaisir l'offre généreuse du Gouvernement turc d'accueillir un centre international de sciences, de technologie et d'innovation, et invitons les États à prendre des engagements en faveur de cet établissement;

e) Que des politiques et des pratiques de développement agricole et rural intégrées et durables, centrées en particulier sur les petits paysans et le secteur agroalimentaire, et l'accroissement des investissements dans les pays les moins

avancés sont des conditions préalables à l'élimination de la pauvreté et de la famine et à la réalisation de la sécurité vivrière et nutritionnelle;

f) Que l'intégration et la coopération économiques régionales présentent un énorme potentiel du point de vue des perspectives d'échanges et d'investissements, de productions, de filières d'approvisionnement et de marchés si les infrastructures et les connexions sont améliorées; que l'intégration et la coopération régionales auxquelles participent les pays les moins avancés devraient progresser davantage et être appuyées par les institutions et les organismes régionaux compétents;

9. Nous réaffirmons que les échanges internationaux restent l'un des moteurs de la croissance économique et du développement durable des pays les moins avancés; nous invitons instamment tous les membres de l'Organisation mondiale du commerce à hâter leurs délibérations afin de faire aboutir le Cycle de négociations commerciales de Doha; nous nous engageons à donner aux pays les moins avancés, en temps utile et de façon durable, accès aux marchés en franchise de droits et hors contingentement, conformément à la Déclaration ministérielle de Hong Kong adoptée par l'Organisation mondiale du commerce en 2005, nous veillerons à ce que les règles d'origine applicables aux marchandises exportées par les pays les moins avancés soient simples, transparentes et prévisibles et qu'elles facilitent l'accès de ces pays aux marchés; nous soulignons la nécessité d'apporter en priorité une assistance technique efficace aux échanges et à la création de capacités dans les pays les moins avancés, notamment en augmentant la part de l'initiative Aide pour le commerce dont bénéficient ces pays et en renforçant le soutien apporté au Cadre intégré amélioré s'il y a lieu, pour les aider à constituer leur capacité d'offre, à s'équiper pour les échanges et à faciliter le commerce; nous soulignons le rôle qui revient à cet égard à toutes les institutions et tous les organismes internationaux. L'adhésion des pays les moins avancés à l'Organisation mondiale du commerce devrait aussi être encouragée et facilitée;

10. Nous affirmons que des dispositifs de financement inédits pourraient concourir au développement des pays les moins avancés. Ils devraient être efficaces et viser à mobiliser des financements à la fois stables et prévisibles venant en sus, et non à la place, des sources traditionnelles, et qui se répartiraient selon les priorités des pays eux-mêmes sans les surcharger indûment;

11. Nous constatons avec inquiétude que beaucoup de pays parmi les moins avancés ploient encore sous le poids d'une dette trop lourde. Il faut donc maintenir les mesures générales audacieuses qui visent à régler le problème de la dette des pays les moins avancés. La viabilité à long terme de leur situation de débiteur est notamment fonction du sens des responsabilités avec lequel créanciers et débiteurs prêtent et empruntent, de la poursuite de la croissance économique, de la transformation structurelle des pays les moins avancés et de l'amélioration de leurs perspectives commerciales;

12. Nous insistons sur la nécessité urgente de renforcer les moyens dont les pays les moins avancés disposent pour acquérir sur le long terme la capacité de résistance qui leur permettra d'atténuer les crises et de réagir utilement aux chocs économiques; nous soulignons la nécessité de fournir en temps opportun et de façon ciblée l'aide régionale et internationale qui doit seconder les efforts que font les pays les moins avancés sur cette voie, notamment les dispositifs d'appui que conçoivent et réalisent les institutions financières internationales, y compris les banques régionales de développement et autres établissements;

13. Nous sommes conscients des conséquences négatives que les changements climatiques ont pour les pays les moins avancés et avons pour intention commune de renforcer les moyens dont ils disposent de s'adapter à ces changements et d'en atténuer les effets, sans oublier les dispositions de la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques. Il convient de mobiliser et de fournir un surcroît suffisant de ressources financières prévisibles pour répondre aux besoins des pays les moins avancés en matière d'adaptation et d'atténuation; nous nous félicitons de la décision de créer un fonds vert pour le climat et attendons avec intérêt qu'il entre en fonctions; nous reconnaissons la nécessité de réduire la vulnérabilité des pays les moins avancés aux catastrophes naturelles en procédant à des préparatifs, en réduisant les risques et en renforçant leur capacité de relèvement; nous soulignons la nécessité pour les pays les moins avancés d'avoir accès à des procédés techniques propres, d'un prix abordable et utiles à une croissance économique soutenue et un développement durable;

14. Nous reconnaissons que la sortie d'un pays de la catégorie des pays les moins avancés doit s'accompagner d'une série d'incitations et de mesures de soutien afin que le processus de son développement ne soit pas mis en danger; à cet égard, nous tâcherons d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies de transition fluide pour les pays en voie de sortir de la catégorie ou déjà reclassés; nous attendons avec intérêt la mise sur pied d'un groupe de travail qui sera chargé d'étudier cette phase de transition et d'en améliorer la fluidité;

15. Nous insistons, devant le rôle de plus en plus important que joue la coopération Sud-Sud dans le développement des pays les moins avancés, sur la nécessité d'exploiter à plein les occasions qu'offre cette coopération de compléter, sans la remplacer, la coopération Nord-Sud; nous sommes convaincus que les pays les moins avancés ont des avantages à tirer d'une coopération triangulaire renforcée qui deviendrait chose courante; nous cherchons à réaliser les résultats que postulent précisément les plans et les priorités du développement national des pays les moins avancés, selon le principe de la solidarité et du partenariat dans le contexte de la coopération Sud-Sud;

16. Nous reconnaissons l'importance du rôle que jouent les assemblées parlementaires qui débattent des stratégies de développement et veillent à leur exécution. Leur engagement garantira la transparence et l'efficacité, et la responsabilisation des auteurs, des politiques et des programmes conçus, réalisés et révisés dans le contexte du Programme d'action d'Istanbul. Nous avons pris note du message parlementaire adressé à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés;

17. Nous invitons la société civile, notamment les organisations non gouvernementales, les associations de bénévoles et les sociétés de bienfaisance, le secteur privé, les milieux universitaires et les autres parties intéressées de tout niveau, à accroître le rôle qu'ils jouent dans le développement des pays les moins avancés; nous prenons note également de la Déclaration de la société civile de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés;

18. Nous réaffirmons l'importance décisive que revêtent les mécanismes de suivi et de contrôle efficaces et fonctionnant effectivement aux niveaux national, régional et mondial pour l'évaluation du niveau de réalisation des engagements et

des activités prévus dans le Programme d'action, grâce notamment à une révision générale à mi-parcours de haut niveau; nous invitons le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à veiller à ce qu'il soit donné suite au Programme d'action d'Istanbul de façon efficace, utile et visible.